



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
25 juillet 2008
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2008

8-12 septembre 2008, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Angola**

Assistance proposée : 30 millions de dollars, dont
20 millions à prélever sur le budget
ordinaire et 10 millions à financer par
cofinancement ou avec d'autres
ressources, y compris des ressources
ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2009-2013)

Cycle d'assistance : Sixième

Catégorie sur la base de la décision 2007/42 : A

Assistance proposée par domaine de programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	10	4,0	14,0
Population et développement	6	4,5	10,5
Égalité des sexes	3	1,5	4,5
Coordination du programme et assistance	1	–	1,0
Total	20	10,0	30,0



I. Analyse de la situation

1. Depuis la signature de l'accord de paix en 2002, connu sous le nom de Mémorandum d'accord de Luena, le développement et la reconstruction de l'Angola ont progressé. Les revenus pétroliers ont alimenté une croissance économique sans précédent. Le taux d'inflation a reculé pour passer de 65 % en 2003 à 13 % en 2007. Néanmoins, la pauvreté généralisée est toujours un grave problème et en 2001, 68 % de la population vivaient au-dessous du seuil de pauvreté et 28 % dans la misère. Les taux de pauvreté sont les plus élevés dans les zones rurales où vivent de nombreux handicapés de guerre. Face à cette pauvreté généralisée, le Gouvernement dirige un programme de décentralisation ciblant 68 des 164 municipalités dans le pays.

2. En 2007, l'Angola avait 17 millions d'habitants. L'indice synthétique de fécondité élevé (6,4 enfants par femme) et le faible taux d'utilisation des moyens contraceptifs modernes (6,2 % en 2007) contribuent au fort accroissement annuel de la population (2,9 %). Les moins de 15 ans représentent 51 % de la population. Le recensement de 2010 sera le premier depuis 1970.

3. Dans le secteur de la santé, les infrastructures, les systèmes d'aiguillage des patients, les équipements et le personnel qualifié font défaut. Seulement 35 % de la population a accès aux services nationaux de santé. Le pourcentage de accouchements médicalisés effectués avec l'assistance d'un personnel qualifié a augmenté pour passer de 25 % en 1996 à 45,3 % en 2007. Le taux de mortalité maternelle est élevé (1 400 pour 100 000 naissances vivantes) et le taux de mortalité néonatale et celui des enfants de moins de 5 ans (respectivement de 154 et 260 pour 1 000 naissances vivantes) sont parmi les plus élevés du monde. Plus de 51 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont au moins un enfant. La fistule obstétricale est un problème. Le taux d'utilisation de préservatifs est faible (0,3 %) et le taux de prévalence du VIH a augmenté pour passer de 3,4 % en 1999 à 3,7 % en 2005. L'espérance de vie à la naissance est de 44,3 ans pour les femmes et de 41,2 ans pour les hommes.

4. Les disparités entre les sexes sont très répandues. Le droit coutumier et les pratiques traditionnelles privent souvent les femmes et les filles de leurs droits relatifs à l'éducation, l'héritage, la prise de décisions, l'hygiène sexuelle et la santé procréative. La proportion de femmes occupant des postes de responsabilité reste faible. Actuellement, 12 % des parlementaires élus sont des femmes par rapport à 16 % en 2003. La mauvaise application des outils d'analyse de l'égalité des sexes à la planification et à la programmation nationales et sectorielles compromet les efforts visant à intégrer l'égalité des sexes et à parvenir à l'équité et à l'égalité des sexes. En dépit de l'aggravation de la violence sexiste, les cas signalés font rarement l'objet de poursuites judiciaires. Les données sont insuffisantes pour planifier une action de prévention. Le Parlement examine actuellement un projet de loi sur la violence conjugale et familiale.

II. Coopération passée et enseignements tirés

5. Le précédent programme de pays pour l'Angola (2005-2008) a été approuvé à hauteur de 15,5 millions de dollars. Ce programme a été mis en œuvre dans trois provinces : Benguela, Huila et Luanda.

6. Dans le domaine de la population et du développement, le programme a renforcé l'attachement du Gouvernement aux questions de population, notamment à l'intégration de variables sociodémographiques dans la planification du développement socioéconomique. Dans le cadre de la réforme de l'enseignement, on s'emploie actuellement à intégrer les questions d'égalité des sexes, de population et de développement dans les programmes scolaires officiels.

7. Dans le domaine de la santé procréative, parmi les résultats obtenus, on peut citer : a) la signature d'un mémorandum d'accord entre plusieurs organismes des Nations Unies pour promouvoir la santé maternelle et néonatale; b) l'examen des politiques et normes de santé procréative pour faire face aux problèmes des jeunes et assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative; c) l'évaluation des systèmes informatisés de gestion logistique en 2005 et 2007, qui a abouti au premier plan stratégique pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative (2008-2013); d) une enquête sur la fistule obstétricale et les services obstétriques d'urgence; e) l'appui à la formulation d'une feuille de route nationale visant à accélérer le recul de la mortalité maternelle et néonatale; f) l'amélioration de l'accès à des services de santé procréative de qualité; et g) la mise en œuvre de programmes communs sur le VIH/sida. Le programme a également permis de fournir des soins de santé procréative d'urgence aux victimes des inondations.

8. Pour ce qui est de l'égalité des sexes, le FNUAP a établi un partenariat avec le PNUD et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Ce partenariat a contribué à l'élaboration et à l'adoption d'un plan stratégique sur l'égalité des sexes et à la formulation d'un projet de loi sur la violence conjugale.

III. Programme proposé

9. Le Gouvernement et le FNUAP ont élaboré le programme proposé dans le contexte de la réforme des Nations Unies, selon un processus participatif impliquant les homologues nationaux, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires. Ce programme suit les priorités nationales définies dans : a) la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté; b) la stratégie de développement à long terme, Angola 2025, et le plan stratégique à moyen terme (2009-2013); c) des politiques et programmes sectoriels; et d) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2009-2013. Il s'inspire également du Plan stratégique du FNUAP (2008-2011), du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan d'action de Maputo.

10. Utilisant une approche culturellement adaptée, soucieuse d'égalité des sexes et basée sur les droits de l'homme, le programme cherche à réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de vie du peuple angolais : a) en facilitant l'accès à des services de santé procréative de qualité et à des services complets de prévention du VIH; b) en veillant à ce que l'accroissement de la population et le développement soient viables à terme; et c) en favorisant l'équité, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le programme comporte les trois composantes suivantes : santé et droits en matière de procréation; population et développement; et égalité des sexes.

Santé et droits en matière de procréation

11. Résultat escompté de cette composante : d'ici à 2013, utilisation accrue de services de santé procréative de qualité et de services complets de prévention du VIH dans les municipalités ciblées, en particulier par les jeunes, les femmes et les populations vulnérables. Cette composante comporte quatre produits.

12. *Produit 1 : Intégration de la prévention du VIH aux programmes de santé procréative, dont la planification de la famille, ciblant les adolescents, les jeunes et les femmes.* Pour ce faire, il s'agira de : a) mobiliser les dirigeants politiques et communautaires en faveur de la planification de la famille; b) intégrer les stratégies de prévention du VIH aux services de santé procréative; c) renforcer les capacités nationales pour multiplier les services de planification de la famille aux niveaux des établissements et des collectivités, notamment la distribution collective de préservatifs masculins et féminins; d) favoriser la mobilisation sociale en faveur de la planification familiale et de la prévention des infections sexuellement transmissibles, notamment le sida; e) multiplier les activités de communication visant à susciter un changement de comportement chez les jeunes; f) promouvoir la communication entre parents, enseignants, jeunes et adolescents concernant l'hygiène sexuelle et la santé et les droits en matière de procréation; et g) institutionnaliser et renforcer l'éducation en matière de population et de préparation à la vie familiale.

13. *Produit 2 : Amélioration de la qualité de l'assistance médicalisée dispensée à la naissance et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans certaines municipalités.* Conformément à la feuille de route visant à réduire la morbidité et la mortalité maternelles, néonatales et infantiles, le programme s'efforcera de : a) renforcer les capacités des agents de santé qualifiés qui dispensent des soins de santé à la naissance, des soins obstétricaux d'urgence, des soins postavortement, des soins de traitement des fistules et des soins aux victimes de violence sexuelle et sexuelle; b) perfectionner l'aiguillage des patients et la gestion des données; et c) faciliter la mobilisation des collectivités et les activités de communication en faveur des changements de comportement pour accroître la demande de services de santé procréative et éliminer les pratiques traditionnelles nuisibles.

14. *Produit 3 : Multiplication des informations et des services en matière de santé procréative, notamment connaissances pratiques et éducation par les pairs, à l'intention des jeunes scolarisés ou non dans les zones d'intervention.* Pour ce faire, on veillera à : a) inclure des services adaptés aux adolescents dans tous les centres de santé de certaines municipalités; b) recruter et former de jeunes éducateurs chargés d'inciter d'autres jeunes à consulter; c) améliorer les centres d'information et de consultation en place; d) former les agents de santé aux compétences de communication interpersonnelle; et e) élaborer et diffuser des matériaux de communication visant à modifier les comportements.

15. *Produit 4 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles nationales pour mettre en œuvre un système logistique d'approvisionnement en produits de santé procréative.* Conformément au plan stratégique national de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative, le programme s'efforcera de : a) favoriser la création de mécanismes de coordination et l'ouverture de crédits budgétaires pour les produits contraceptifs; b) renforcer les capacités techniques et administratives des gestionnaires de l'approvisionnement logistique en produits de santé procréative; c) remettre en état les entrepôts de produits, en étroite

collaboration avec les autres donateurs; et d) faciliter la programmation des préservatifs masculins et féminins.

Population et développement

16. Cette composante vise le résultat suivant : d'ici à 2013 disponibilité et utilisation de données de qualité ventilées par sexe pour prendre des décisions reposant sur des données factuelles et formuler et suivre un cadre de développement aux niveaux national et sous-national. Ceci permettra de mieux intégrer les questions relatives à la population, à la santé procréative et à l'égalité des sexes aux politiques et programmes de développement, notamment aux plans de préparation aux situations d'urgence. Cette composante comporte deux produits.

17. *Produit 1 : Disponibilité, accessibilité et utilisation accrues des données sociodémographiques actualisées et fiables, ventilées par âge et sexe aux niveaux national, sectoriel et décentralisé.* Le FNUAP facilitera la participation des autorités à la série des recensements en 2020 pour multiplier les données disponibles pour la planification, veiller à la transparence, faciliter la décentralisation et améliorer la qualité des données des enquêtes sur les ménages. Il s'agira de : a) renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'Institut national de la statistique, en matière de collecte, de traitement, d'analyse et d'utilisation des données et en matière de planification et gestion des recensements; b) faciliter les activités de plaidoyer, la mobilisation des ressources et la fourniture d'une assistance technique en vue du recensement; c) cartographier la pauvreté sur la base des recensements pour mieux cibler les ressources et les interventions; d) appuyer les recherches opérationnelles sur les liens entre la population, l'environnement et le développement pour des activités de plaidoyer et une concertation politique s'inspirant de données factuelles; e) préconiser l'intégration de modules sur la violence sexuelle et sexiste, la fistule obstétrique et le dépistage du VIH dans les enquêtes démographiques et sanitaires; et f) renforcer les capacités nationales d'utilisation des systèmes intégrés de gestion pour assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que la préparation aux situations d'urgence.

18. *Produit 2 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des institutions nationales, des organisations non gouvernementales, des réseaux de jeunes et des agents d'exécution ciblés aux niveaux provincial et municipal pour intégrer les questions de population dans les politiques et programmes de développement, notamment dans les situations d'urgence.* Il s'agira entre autres de : a) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des dirigeants nationaux, provinciaux et municipaux en matière de population et de développement; b) faciliter la planification stratégique pour intégrer la population, la santé procréative et l'égalité des sexes dans les plans de développement, notamment dans les plans de préparation aux situations d'urgence; et c) renforcer les capacités des jeunes en matière de gestion du développement, de mobilisation et d'animation.

Égalité des sexes

19. Cette composante vise le résultat suivant : l'établissement, d'ici à 2013, de conditions propices à l'égalité des sexes, à l'équité et à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste. Cette composante comporte deux produits.

20. *Produit 1 : Appui et mobilisation accrues des institutions gouvernementales, des associations de femmes et des réseaux en faveur de la prise en compte des préoccupations des femmes dans les cadres politiques nationaux et sectoriels pour progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux national et décentralisé.* Pour ce faire, on appuiera : a) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale d'égalité des sexes; b) l'élaboration d'instruments d'analyse de l'égalité des sexes aux fins de la planification nationale et sectorielle et le renforcement des capacités en vue de leur application; c) les capacités des institutions publiques et des organisations non gouvernementales en matière de prise en compte de l'égalité des sexes, de budgétisation soucieuse d'égalité des sexes et de programmation basée sur les droits dans tous les secteurs et à tous les niveaux; d) les moyens du réseau des ministres et parlementaires angolais et des organisations non gouvernementales visant à protéger les droits des femmes et des filles par l'élaboration et la promulgation de politiques et législations soucieuses d'égalité des sexes; et e) la participation des femmes à la vie politique.

21. *Produit 2 : Participation accrue des collectivités, des médias, des hommes, des jeunes et des réseaux de femmes aux activités visant à prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste.* Il s'agira de : a) faciliter la mise en œuvre du plan d'action national visant à prévenir la violence sexuelle et sexiste et à traiter les victimes d'une telle violence; b) préconiser la promulgation du projet de loi sur la violence conjugale et familiale ainsi que la promotion et la protection des droits des femmes et des filles et l'autonomisation des femmes; c) renforcer les capacités des juges, des magistrats, des procureurs, des avocats et de la police de gérer les dimensions émotionnelles et psychologiques de la violence sexiste; d) améliorer les moyens dont disposent les organisations non gouvernementales pour dispenser des soins de santé et des services psychosociaux et juridiques aux victimes de la violence sexuelle et sexiste; e) contribuer à la formation des collectivités pour prévenir la violence sexuelle et sexiste et les pratiques traditionnelles nuisibles; f) appuyer les initiatives de base relatives à la violence sexuelle et sexiste et aux pratiques traditionnelles nuisibles; g) accroître les moyens de l'Association angolaise des femmes juristes pour plaider en faveur du renforcement et de l'examen périodique des législations en vigueur et faire respecter les procédures pour veiller à ce que les coupables soient punis conformément aux lois en vigueur; et h) mener des recherches sur la violence sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

22. L'exécution du programme au niveau central sera confiée aux ministères tandis que son exécution aux niveaux décentralisés relèvera des autorités provinciales et municipales et des organisations non gouvernementales, internationales et nationales, et sa coordination dépendra du Ministère de la planification. Le Comité technique intersectoriel et les comités provinciaux en matière de population seront responsables de la coordination technique de ce programme.

23. Le FNUAP et le Gouvernement assureront la planification, le suivi et l'évaluation du programme en utilisant une gestion axée sur les résultats et une approche basée sur les droits de l'homme, conformément aux normes et règles du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Conformément au PNUAD, un examen annuel et des évaluations à mi-parcours et en fin de cycle du programme sont prévus. Le programme utilisera les données tirées d'études socioculturelles, de

systèmes intégrés de gestion, d'enquêtes, d'évaluations et de recensements, en utilisant les indicateurs dont sont convenus le Gouvernement, le système des Nations Unies et les autres partenaires.

24. Le bureau de pays du FNUAP en Angola est composé d'un représentant, d'un représentant adjoint, de trois fonctionnaires nationaux du programme, d'un directeur des opérations internationales et d'un certain nombre de membres du personnel d'appui. Le bureau recrutera au besoin de nouveaux membres du personnel aux niveaux national et international. Les bureaux régionaux et sous-régionaux du FNUAP en Afrique fourniront une assistance technique au programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Angola

Priorités nationales : a) lutte contre la pauvreté, promotion d'améliorations durables dans le domaine de la santé, ciblant les groupes vulnérables et les pauvres; et b) amélioration des conditions de vie sur la base des tendances démographiques et avec la participation de la population au développement et à la reconstruction

Résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : a) accès accru et équitable à des services sociaux intégrés de qualité aux niveaux national et sous-national, en s'attachant aux objectifs du Millénaire pour le développement; et b) intervention nationale renforcée face au VIH/sida en vue d'un accès universel à la prévention, au traitement et aux soins, et du recul de la stigmatisation

Composante du programme	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par élément du programme
Santé et droits en matière de procréation	<p>Résultat : À l'horizon 2013, recours accru à des services de qualité en matière de procréation et à des services complets de prévention du sida dans les municipalités ciblées, en particulier à l'intention des jeunes, des femmes et des populations vulnérables</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'accouchements médicalisés • Taux de prévalence de la contraception • Pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 24 ans utilisant des préservatifs • Prévalence des infections sexuellement transmissibles et du sida chez les jeunes et les femmes enceintes • Taux de mortalité maternelle et néonatale 	<p>Produit 1 : Intégration de la prévention du sida aux programmes de santé en matière de procréation, dont la planification de la famille, ciblant les adolescents, les jeunes et les femmes</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes bénéficiant de soins prénatals et postnatals et de services de planification de la famille qui font l'objet d'un dépistage volontaire du sida • Nombre d'établissements de santé intégrant la prévention du sida dans leurs services de santé procréative • Nombre de femmes et de jeunes faisant l'objet d'un test de dépistage des infections sexuellement transmissibles et du sida • Nombre d'établissements de santé appuyés offrant des services de prévention du sida, notamment la distribution de préservatifs <p>Produit 2 : Amélioration de la qualité de l'assistance médicalisée à la naissance et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence dispensés dans les municipalités ciblées</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures offrant des services de santé procréative, notamment soins prénatals, postnatals, et planification de la famille • Nombre de femmes bénéficiant de services de santé procréative • Nombre de fistules obstétricales diagnostiquées et traitées 	<p>Ministère de la santé; institutions compétentes aux niveaux national et sous-national</p> <p>Organisations communautaires; institutions privées</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Agence des États-Unis pour le développement international</p>	<p>14 millions de dollars (10 millions de dollars provenant des ressources ordinaires et 4 millions de dollars provenant d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par élément du programme
		<p>Produit 3 : Disponibilité accrue d'informations et de services de santé procréative, notamment formation à la vie pratique et éducation par les pairs, pour les jeunes scolarisés ou non dans les zones d'intervention</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vecteurs de prestation de services de santé procréative adaptés aux jeunes • Pourcentage de jeunes bénéficiant de services de santé procréative adaptés aux jeunes et aux adolescents • Nombre d'établissements d'enseignement primaire offrant une formation à la vie pratique et des cours d'éducation sexuelle • Pourcentage d'adolescents et de jeunes au fait d'au moins deux messages de santé procréative <p>Produit 4 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour mettre en œuvre un système d'approvisionnement logistique en produits de santé procréative</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation et mise en œuvre complète d'une stratégie nationale de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation • Nombre de dépôts provinciaux opérationnels • Pourcentage d'homologues nationaux veillant à la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative qui utilisent des instruments de gestion logistique 		

Priorités nationales : a) améliorer les conditions de vie sur la base des tendances démographiques et avec la participation de la population au développement et à la reconstruction; b) veiller à ce que le Gouvernement réduise la pauvreté, en ciblant les groupes les plus vulnérables par la redistribution de la richesse nationale; de la promotion de l'intégration sociale, et la réintégration des populations exclues; c) promouvoir l'épanouissement des jeunes par leur intégration et leur participation aux processus politique, social, économique et culturel; et d) promouvoir l'égalité des sexes, l'égalité des chances, l'égalité des droits et des responsabilités pour les hommes et les femmes dans la vie sociale, politique et économique

Résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la planification reposant sur des données factuelles, la formulation des politiques, la responsabilité des structures de gouvernance et du milieu juridique, pour répondre aux besoins des pauvres et des groupes vulnérables, en renforçant l'engagement de la collectivité, la participation civique, la réconciliation nationale et l'autonomisation des femmes

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits, indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par élément du programme</i>
Population et développement	<p>Résultat : À l'horizon 2013, disponibilité et utilisation de données de qualité ventilées par sexe pour la prise de décisions reposant sur des données factuelles et l'élaboration et le suivi d'un cadre de développement, aux niveaux national et sous national</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de cartes de pauvreté basées sur le recensement • Modules sur la violence sexuelle et sexiste, les fistules, et le dépistage du VIH inclus dans les enquêtes démographiques et de santé procréative • Nombre d'études sur la population, l'environnement et le développement entreprises 	<p>Produit 1 : Disponibilité, accessibilité et utilisation accrues des données sociodémographiques actualisées et fiables, ventilées par âge et sexe aux niveaux national, sectoriel et décentralisé</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres du personnel technique ayant reçu une formation en matière de recensement • Descriptif du projet de recensement révisé et mis à jour • Stratégie de mobilisation des ressources pour le recensement élaborée et appliquée • Existence de données de qualité tirées du recensement de la population et du logement • Formation et développement effectués en matière de base de données socioéconomiques intégrées <p>Produit 2 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des institutions nationales, organisations non gouvernementales, réseaux de jeunes et partenaires d'exécution ciblés aux niveaux national, provincial et municipal afin d'intégrer les questions de population dans les politiques et programmes de développement, notamment dans les situations d'urgence</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions nationales, d'organismes gouvernementaux et de réseaux de jeunes dotés d'un personnel formé à l'intégration des questions de population dans les cadres de développement et les plans d'intervention d'urgence 	<p>Ministère de la planification; Institut national de statistique; institutions nationales pertinentes aux niveaux central, provincial et municipal</p> <p>Établissements universitaires; organisations non gouvernementales</p> <p>Banque africaine de développement; donateurs bilatéraux et multilatéraux; système des Nations Unies</p>	<p>10,5 millions de dollars (6 millions de dollars provenant des ressources ordinaires et 4,5 millions de dollars provenant d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par élément du programme
Égalité des sexes	<p>Résultat : D'ici à 2013, établissement de conditions propices à l'égalité des sexes, à l'équité et à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes occupant des postes d'autorité et de prise de décisions dans les institutions à tous les niveaux • Nombre et type de politiques et de plans d'action visant l'égalité des sexes intégrant des activités visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de plans, programmes et projets sectoriels appuyés qui intègrent les questions relatives à la population, à la santé procréative, à l'égalité des sexes et à la violence sexuelle et sexiste • Niveau de financement gouvernemental mobilisé pour appuyer le sixième programme de pays 	<p>Ministères compétents, notamment les Ministères de l'éducation, de l'information et de la justice</p> <p>Médias; organisations non gouvernementales</p> <p>Système des Nations Unies</p>	<p>4,5 millions de dollars</p> <p>(3 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 1,5 million de dollars provenant d'autres ressources)</p>
	<p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'interlocuteurs sectoriels sur l'égalité des sexes, d'associations et réseaux de femmes prenant part à l'élaboration des politiques et programmes aux niveaux national et local • Pourcentage de planificateurs aux niveaux national et sous-national formés aux travaux d'analyse et de budgétisation soucieux de l'égalité des sexes et appliquant leurs compétences en la matière • Pourcentage d'institutions nationales et sous-nationales sensibilisées aux questions d'égalité des sexes qui favorisent l'égalité des sexes et les droits femmes dans leurs procédures et pratiques 	<p>Produit 2 : Participation accrue des communautés, des médias, des hommes et des réseaux de jeunes et de femmes aux activités visant à prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste</p>		<p>Montant total au titre de la coordination du programme et de l'assistance : 1 million de dollars provenant des ressources ordinaires</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits, indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par élément du programme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Existence et utilisation de soins de santé et de services d'appui psychosocial et juridique à l'intention des victimes • Nombre d'activités de base dans chaque province visant à prévenir la violence sexuelle et sexiste et les pratiques traditionnelles nuisibles • Augmentation du nombre annuel d'affaires de violence sexuelle et sexiste et de sévices sexuels jugés et du nombre de personnes condamnées au pénal pour violence sexuelle et sexiste 		